

Procédure de demande de raccordement au réseau public d'assainissement

- 1) Le Demandeur s'adresse à la mairie de la commune concernée par les travaux
- 2) La mairie fournit 1 exemplaire de la demande de raccordement au réseau public d'assainissement
- 3) Le Demandeur complète le formulaire accompagné des plans et le transmet à la Communauté d'Agglomération de Forbach 110, rue des Moulins, 57 600 FORBACH
- 4) A réception de la demande, la Communauté demande à l'entreprise titulaire du marché de travaux de prendre contact avec le particulier pour la définition de l'implantation de la boîte de branchement
- 5) L'entreprise adresse un devis à la Communauté pour la mise en place de la boîte de branchement du Demandeur
- 6) La Communauté adresse le devis avec un formulaire d'acceptation au Demandeur
- 7) Le Demandeur complète le formulaire, le retourne accompagné du devis et l'adresse au siège de la Communauté
- 8) La Communauté donne l'ordre à l'entreprise de programmer les travaux
- 9) Lorsque les travaux sont réalisés, la Communauté procède à leur réception
- 10) La Communauté demande le versement du solde au Demandeur

Demande de raccordement au réseau public d'assainissement

Siège social et administratif :

Communauté d'Agglomération de Forbach
110, rue des Moulins
57 600 FORBACH
Tel : 03 87 85 55 00
Fax : 03 87 85 42 57

Je soussigné(e)

Monsieur :		Madame :		Demeurant à :	
nom :		nom :		n°:	
prénom :		prénom :		rue :	
Tel :		Tel :			
Fax :		Fax :		CP :	
E-mail :		E-mail :		Ville :	

J'ai l'honneur de solliciter, de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach, l'autorisation de faire raccorder au collecteur public d'assainissement l'immeuble :

N° :		Rue :	
Lotissement :		Ville :	
N° de permis :		Délivré le :	

Aussi, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- ☞ Un plan du projet de raccordement (plan du Permis de Construire) sur lequel figurent les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales à l'intérieur de la parcelle, avec cotes et profondeur de boîte de branchement
- ☞ Pour les habitations de plus de 2 ans, une attestation sur l'honneur précisant la date ou la période d'achèvement des travaux (application d'un taux de TVA réduit)

Conditions d'établissement du branchement :

- 1) Le branchement sera réalisé exclusivement par une entreprise mandatée par la Communauté d'Agglomération de Forbach
- 2) La partie dite « publique » du branchement correspond à la jonction entre la boîte de branchement et le réseau public de collecte
- 3) La boîte de branchement sera située, dans la mesure du possible, en limite de propriété, côté publique
- 4) Le raccordement des eaux sur la boîte de branchement est du ressort du demandeur
- 5) L'établissement de la partie publique de ce branchement conduit à des frais qui sont à la charge du demandeur
- 6) Le montant des travaux, après chiffrage par la Communauté, sera soumis au demandeur pour accord (formulaire à signer)
- 7) Le solde sera versé à la réception du titre de recouvrement par le Percepteur

Il appartient au Demandeur de s'équiper d'un dispositif anti-refoulement pour se prémunir de tout risque d'inondation de son immeuble.

La responsabilité de la Communauté ne saurait être recherchée en cas d'absence ou de défaillance d'entretien de cet équipement.

Le Demandeur

A _____, le _____

(signature)

Forbach, le



Branchement au réseau d'assainissement Autorisation de maintien d'accès

Hôtel de Communauté :

110 Rue des Moulins

BP 70341

57608 FORBACH CEDEX

Tel : 03.87.85.55.00

Fax : 03.87.85.42.57

courrier@agglo-forbach.fr

www.agglo-forbach.fr

Je soussigné(é).....

autorise l'installation sur domaine privé de ma boîte de branchement au réseau public d'assainissement, pour mon habitation située

.....

J'autorise l'accès à ma boîte de branchement pour les agents communautaires habilités ou ceux de l'entreprise mandatée par la Communauté, et m'engage :

- à leur conserver un libre accès à mon installation à tout moment,
- à m'abstenir de toute construction ou dépôts, sur mon installation,
- à m'abstenir de tous travaux (clôture, plantation de haie, ...) entravant le libre exercice des agents du service
- à assurer l'entretien de ma boîte de branchement
- à respecter le règlement d'assainissement communautaire

Fait à.....,

Le.....

(signature)

Siège : Hôtel de Communauté
FORBACH

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de délégués : 62
En fonction : 62
Présents : 45
Procurations : 9

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

V. FINANCES

1. Décisions budgétaires

j) Assainissement : tarification branchements

Le tableau ci-après dresse un récapitulatif financier des branchements au réseau d'assainissement sur l'année 2017 (suite aux délibérations concernant les forfaits de raccordements adoptées le 08/12/2016 et le 06/07/2017) :

Récapitulatif	Nombre	Longueur moyenne	Coût travaux	Coût facturé	Bilan
Branchements inférieurs à 2 mètres	2	2,00m	1 520,54 €	850,00 €	-1 341,08 €
Branchements compris entre 2 et 8 mètres	17	5,41m	2 595,56 €	2 600,00 €	75,40 €
Branchements supérieurs à 8 mètres	2	10,60m	4 008,25 €	3 400,00 €	-1 216,50 €
TOTAL	21	5,58m	2 627,72 €	2 509,52 €	-2 482,18 €

Le bilan financier effectué concernant les branchements au réseau d'assainissement collectif réalisés durant l'année 2017 est donc déficitaire pour la Communauté d'Agglomération.

Par conséquent, il est proposé d'adopter la facturation aux frais réels et de renoncer aux forfaits de raccordement mis en place fin 2016.

Pour mémoire, la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif reste en vigueur comme prévu dans la délibération datée du 08.12.2016 aux taux suivants :

- 400 € pour les maisons individuelles et immeubles collectifs de 2 logements,
- 400 € + 100 € / logement à partir du 3^{ème} logement, pour les autres immeubles collectifs,

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de retenir le principe de la facturation aux frais réels à compter du 1^{er} janvier 2018.

Exécutoire le 18 DEC. 2017

Pour extrait conforme
FORBACH, le 14 décembre 2017

Le Président

Laurent KALINOWSKI
Maire de Forbach

